

# Compte-rendu du Conseil municipal

## Séance du mardi 13 avril 2010

### Présents :

F.Dalongeville, P. Bellonnet, V. Joly, D. Herbain, L. Desmet, J-P Nuyttens, S. Derriche.

**Excusés :** A. Szlachta, F. Meunier, Laurence Cohen-Carraud, P. Lamoureux.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 05/04/2010

Au préalable Mr le Maire déclare avoir le pouvoir de Mr Meunier, Mme Derriche de Mme Cohen Carraud et Mr Bellonnet le pouvoir de Mr Lamoureux.

### **1. Convention Auger/Duvy assainissement**

Le maire présente au conseil la convention qui a été rédigée afin de déterminer la qualité du portage des études de réactualisation de l'assainissement à Auger et à Duvy. Fabrice Dalongeville indique que la commune d'Auger est en la matière chef de file. Elle inscrira à son budget le coût total de l'étude. Au final, une fois les aides retranchées, il ne restera à la charge d'Auger et de Duvy que 3 365 euros chacune.

### **2. Vote du compte administratif 2009**

Madame PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2009.

Le Compte administratif 2009 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 142 191,97 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 44 351,46 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération. Le compte administratif 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Vote du compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;  
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- Affectation du résultat 2009

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2009 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 142 191,97 Euros (cent quarante deux mille cent quatre vingt onze euros et 97cts)

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, s'élevant à la somme de 44 351,46 euros (quarante quatre mille trois cent cinquante et un euros et 46cts).

**Décide** sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

**Report en section d'investissement**

Ligne 001 en recettes **44 351,46 Euros**

Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)

**Report en section de fonctionnement**

Ligne 002 en recettes **142 191,97 Euros**

**4. Vote des quatre taxes**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision.  
Avec 10 Voix pour.

**5. Vote du budget 2010**

Fabrice Dalongeville indique qu'un certain nombre de projets sont inscrits au budget dont la faisabilité pour certains d'entre eux dépendra de l'obtention des subventions du Conseil général, du Conseil régional ou de l'État.

Concernant le presbytère, une somme de 14 000 euros est inscrite au budget s'additionnant au 256 000 euros apportés par l'EPFLO dans le cadre de la convention de portage que nous avons signée entre notre collectivité et cet organisme départemental. Au final, les 270 000 euros correspondent bien au montant figurant sur la promesse de vente.

Nous avons également inscrit au budget le changement des éclairages publics pour un montant de 8 000 euros. De même, nous avons inscrit au budget la construction du bâtiment du comité des fêtes. Une somme de 20 000 euros permettra déjà d'engager des aménagements.

Figure également des travaux qui ne seront réalisés que si nous obtenons des subventions :

- l'enfouissement des réseaux et le renouvellement de l'éclairage public impasse du chapitre pour environ 70 000 euros ;
- la réalisation de deux caniveaux sur la partie supérieure de la rue Saint-Mard pour 22 000 euros.

En recettes, nous avons inscrit la vente d'un terrain à bâtir situé sur la voie ferrée, à proximité de l'impasse du chapitre, pour un montant de 100 000 euros.

Le maire propose au conseil de ne pas augmenter les impôts (TH, FB, FNB). Les recettes attendues (nous sommes à présent plus de 500 habitants) et par l'incertitude de réaliser dès cette année les projets inscrits au budget nécessitant une subvention, nous l'autorisent.

Pour 2010, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

1. **406 636,97€** pour la section de fonctionnement
2. **531 247,46€** pour la section d'investissement

### **Questions diverses**

**Les travaux de la RD 98.** Le maire indique que les travaux démarreront le lundi 19 avril par la partie située entre Auger et Villeneuve. La route sera fermée à la circulation pendant la durée des travaux, entre deux et trois semaines. Une déviation est mise en place. Les habitants pourront emprunter la route le soir mais à leur risque et péril. Les bus pourront passer pendant la durée des travaux. Le maire indique qu'il a demandé une réunion de chantier dès lundi 19. Par ailleurs, Fabrice Dalongeville explique qu'un plan de signalisation au sol sera établi suite au rendez-vous fixé ce vendredi avec le responsable de la signalisation du conseil général.

**Commerce alimentaire.** Fabrice Dalongeville indique qu'il a proposé à un commerçant ambulant de venir s'installer à Auger le jeudi soir, de 18 h à 20 h. il s'agit d'un artisan qui propose des grillades (poulets, travers de porc, etc.) et des produits du terroir auvergnat.

**Église.** Le maire indique que l'étude concernant l'église sera présentée en deux temps : des premiers résultats seront divulgués début mai, la vision globale fin juin. Par ailleurs, le maire indique qu'il n'a pas encore eu le retour de l'entreprise Huchez suite au devis pourtant signé par la commune.

**Cantine.** Des tests seront de nouveau réalisés par l'entreprise Cobat, toujours afin d'identifier l'origine des mauvaises odeurs.

**Concert en Picard.** Le chanteur Philippe Boulfroy se produira le samedi 24 avril à Auger-Saint-Vincent. Cet artiste interprète des chansons picardes de sa composition. Cette manifestation est organisée par l'Agence pour le Picard, le Conseil régional de Picardie et la commune.

**Fête de l'eau.** Pascal Bellonnet indique que la fête de l'eau s'est très bien passée encore cette année. Néanmoins, il trouve très décevant le manque de participation des habitants d'Auger à cette manifestation qui pourtant est très importante dans la gestion du dossier de l'eau et de l'assainissement. Fabrice Dalongeville indique partager le sentiment de Pascal Bellonnet. Le maire remercie tous les partenaires de la manifestation ainsi que le comité des fêtes et les bénévoles qui ont pris part à cette belle réussite. Pour le compte rendu, rendez-vous sur le site [www.fetedeleau.org](http://www.fetedeleau.org).

**Vestiaire du stade.** Pascal Bellonnet indique que suite à un nouveau vol au stade de foot, le nécessaire a été effectué par une entreprise pour le remplacement de la serrure « buvette ».

**Maisons fleuries.** Véronique Joly indique au conseil que les inscriptions pour le concours des maison fleuries reste ouvert jusqu'au 8 mai.

**Quads et motos.** J.P Nuyttens indique que des pilotes de quads et de motos agissent n'importe comment et n'importe où dans la commune.

**Taille des arbres.** Laurent Desmet indique que les arbres situés sur la route entre Chaumont et Villeneuve débordent largement sur la route et qu'il sera nécessaire de demander au propriétaire de les tailler.

**Bancs.** Daniel Herbain indique qu'il compte installer avec l'employé municipal les bancs que la commune a achetés. Le maire précise qu'ils seront installés au cimetière.

**Repas des anciens.** Sabrina Derriche annonce au conseil que le repas des anciens aura lieu le 18 avril 2010 et qu'Yvette Pryjda supervisera la préparation en qualité de « chef cuisinier ».

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le maire lève la séance du conseil municipal à 22h00.

**Le Maire    Le Secrétaire**

**Les Membres du Conseil Municipal**